

Communauté de Communes du PAYS GRENAUDOIS

Plan Local d'Urbanisme
communal et intercommunal

Informations portées à connaissance par l'État

(Article L.121.2 du code de l'urbanisme)

Plan des servitudes d'utilité publique

Echelle : 1/20 000

Direction
Départementale
des Territoires
et de l'Urbanisme
et de l'Énergie

Service
de l'Urbanisme
et de l'Énergie

Établi le 15/11/2013

ATTENTION
La direction départementale des territoires et de la mer se réserve le droit d'opposition et l'obligation de report de ces servitudes.
Pour vérifier un état de fait au moment de la mise en œuvre de ces servitudes, l'Etat conserve le droit de contrôler le respect de la servitude.

LEGENDE

- A1 - Servitudes relatives à la protection des sols et des forêts soumis au régime forestier
- A2 - Servitudes pour le pose des canalisations souterraines d'énergie (**voir plans annexes**)
- ACT1 - Servitudes de protection des monuments historiques
- ASST - Servitudes relatives à l'implantation d'aériennes
- EL13 - Servitudes de halage et de manutention
(Ces servitudes qui ne sont fixées sur la plan s'applique le long des bords de l'eau)
- I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
- I6 - Servitudes concernant les rivières et les canalis
- I7 - Servitudes de protection relatives au stockage souterrain de gaz
- PM1 - Servitudes relatives aux plans d'occupation des sols
- PM2 - Servitudes relatives aux plans de protection des risques technologiques
- PM3 - Servitudes relatives aux transmissions radiodiffusées concernant la protection contre les obstacles dans certains domaines et de réception exploités par l'état.
- T1 - Servitudes relatives aux terrains de feu
- T4.15 - Servitudes relatives aux ouvrages
Servitudes de battoirs et de dragage (abandonnés, cotés et mitoyens)

Plan local d'urbanisme
du Pays Grenadaois
Commune de
Larivière-Saint-Savin
Date de mise à jour : 15/11/2013
Niveau : Servitudes d'utilité publique
Échelle : 1/20 000

